

## Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du Dimanche 1<sup>er</sup> Décembre 2024 - BOURGES

---

### *1<sup>ère</sup> Résolution* **Compte-rendu d'Activités 2023-2024**

---

En application des dispositions légales et après avoir pris connaissance de l'avis du comité directeur du Comité Régional du Centre-Val de Loire de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'adopter le compte-rendu d'activités 2023/2024 présenté.

---

### *2<sup>ème</sup> Résolution* **Compte de résultats et Bilan financier 2023-2024**

---

Après avoir pris connaissance des rapports de gestion et de certifications présentés par le Cabinet d'Expertise Comptable, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes de l'exercice clos le 31/08/2024 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que leurs opérations traduites dans ces comptes. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

---

### *3<sup>ème</sup> Résolution* **Affectation du résultat de l'exercice 2023-2024**

---

Après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur du Comité Régional du Centre-Val de Loire de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023/2024 comme suit :

Dans le compte autres réserves : 46 241 €

---

### *4<sup>ème</sup> Résolution* **Budget prévisionnel 2024-2025**

---

En application des dispositions légales et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur du Comité Régional du Centre-Val de Loire de Gymnastique, l'Assemblée Générale décide d'adopter le budget prévisionnel de l'exercice 2024-2025.

---

### *5<sup>ème</sup> Résolution* **Affiliation régionale 2025-2026**

---

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Régional du Centre-Val de Loire de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de l'affiliation régionale 2025-2026 à 82 €.

*6<sup>ème</sup> Résolution Part régionale 2025-2026 de la licence « standard »*

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Régional du Centre-Val de Loire de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de la part régionale 2025-2026 de la licence « standard » à 20 €.

*7<sup>ème</sup> Résolution Part régionale 2025-2026 de la licence « baby/senior + 60 ans et nouveau club »*

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Régional du Centre-Val de Loire de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de la part régionale 2025-2026 de la licence « baby – senior +60 ans » à 10 €, et nouveau club » à 7 €.

*8<sup>ème</sup> Résolution Tarif des engagements compétitifs 2025-2026*

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Régional du Centre-Val de Loire de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire décide **de maintenir**, les tarifs des droits d'engagements compétitifs 2025-2026 conformément au tableau ci-dessous :

|   |                        |      |
|---|------------------------|------|
| <b>GAM - GAF</b>                          | Equipe                 | 23 € |
|   | Individuel / Optionnel | 11 € |
| <b>GR</b>                                 | Ensemble et Equipe     | 23 € |
|   | Duo                    | 16 € |
|   | Individuel             | 11 € |
|   | Coupe formation        | 3 €  |
| <b>GAc - Team gym - Aéro - Trampoline</b> | Équipe et Quatuor      | 23 € |
|   | Duo et Trio            | 16 € |
|   | Individuel             | 11 € |

*9<sup>ème</sup> Résolution Délégation de pouvoir*

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies et extraits certifiés conformes des procès-verbaux de la présente réunion pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication